



## Fiche de Données de Sécurité Selon Directive 91/155/CEE

### MT07118 Cuivre(II) Bromure

#### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

##### 1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénominations suivant l'annexe I:

**Cuivre(II) Bromure**

##### 1.2 Identification de la société ou compagnie:

PIERRON ENTREPRISE

2, rue Gutenberg

57206 Sarreguemines BP80609

**0387 9514 77**

Dénomination:

**Cuivre(II) Bromure**

Urgences:

C.H.U. de Nancy

Centre anti-Poisons

Tél. 03 8332 3636

#### 2. Composition/Information des composants

Dénomination: Cuivre(II) Bromure

Formule:  $\text{CuBr}_2$  M.=223,36 CAS [7789-45-9]

EINECS 232-167-2

#### 3. Identification des dangers

Provoque des brûlures.

#### 4. Premiers soins

##### 4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

##### 4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre.

##### 4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés. Extraire le produit avec un morceau d'ouate imprégnée de polyéthylène glycol 400.

##### 4.4 Yeux:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

##### 4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Éviter de vomir. Risque d'aspiration. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

#### 5. Mesures de lutte contre les incendies

##### 5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone ( $\text{CO}_2$ ). Poudre sèche.

##### 5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

Eau.

##### 5.3 Risques particuliers:

Incombustible.

## 5.4 Equipements de protection: —

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles: —

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Nepas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

### 6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Pan reac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable sec et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

## 7. Manipulation et stockage.

### 7.1 Manipulation:

Sans autres indications particulières.

### 7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Ambiance sèche.

## 8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1 Mesures techniques de protection: —

### 8.2 Contrôle limite d'exposition: —

### 8.3 Protection respiratoire:

Utiliser un équipement respiratoire approprié.

### 8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés.

### 8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

### 8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Poudre noire fine.

Odeur: Inodore.

Point de fusion: 498°C

Solubilité: Soluble dans l'eau, dans l'éthanol et dans l'acétone.

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Conditions devant être évitées: —

### 10.2 Matières devant être évitées: —

### 10.3 Produits de décomposition dangereux: —

### 10.4 Information complémentaire:

Hygroscopique.

## 11. Information toxicologique:

### 11.1 Toxicité aiguë: —

### 11.2 Effets dangereux pour la santé:

En contact avec la peau: Irritations.

Par contact oculaire: Irritations.

D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

## 12. Information Ecologique

### 12.1 Mobilité : —

### 12.2 Ecotoxicité:

12.1.1 - TestEC 50(mg/l) :

Bactéries(Photobacterium phosphoreum)(Cu) 0,27mg/l. Ext.tox.

Bactéries(Cu) =1 mg/l; Classification: Ext.tox.

Algues(Cu) =1 mg/l; Classification: Ext.tox.

Protozoaires:(Cu) =1 mg/l; Classification: Ext.tox.

Poissons(Cu) =1 mg/l; Classification: Ext.tox..

Poissons(C. auratus)(Cu) =0,01 mg/l; Classification: Ext.tox.

Bivalves.(Cu) =0,55 mg/l; Classification: Ext.tox.

Huîtres.(Cu) =0,1 mg/l; Classification: Ext.tox.

12.2.2 - Milieurécepteur :

Risquepour lemilieu aquatique= Elevé

Risquepour lemilieu terrestre= Moyen

12.2.3 - Observations:

Haute menttoxicue danstoute lachaîne trophique.Toxicité élevéeen milieu aquatique.

### **12.3Dégradabilité :**

12.3.1 - Test: \_\_\_\_\_

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique :

DBO<sub>5</sub>/DCO Biodégradabilité = \_\_\_\_\_

12.3.3- Dégradation abiotique selon pH : \_\_\_\_\_

12.3.4 - Observations: \_\_\_\_\_

### **12.4Accumulation :**

12.4.1 - Test: \_\_\_\_\_

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque= \_\_\_\_\_

12.4.3 - Observations : \_\_\_\_\_

### **12.5Autres effets possibles sur l'environnement:**

Nepas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères.

## **13.Considérations sur l'élimination**

### **13.1 Substance ou préparation:**

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

### **13.2 Conditionnements contaminés:**

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

## **14.Information relative au transport**

Terrestre (ADR/RID):

Dénomination technique: Solide Corrosif n.s.a.

ONU 1759 Classe: 8 Paragraphe et lettre: 65c

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: Solide Corrosif n.s.a.

ONU 1759 Classe: 8 Groupé d'emballage: III

Aérien (ICAO -IATA):

Dénomination technique: Solide Corrosif n.s.a.

ONU 1759 Classe: 8 Groupé d'emballage: III

Instructions de l'emballage: CAO 823 PAX 822

## **15.Information réglementaire**

Étiquetage selon Directive de la CEE

Indications de danger: Corrosif

PhrasesR: 34 Provoque des brûlures.

PhrasesS: 26-36/37/39-45 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## **16. Autres informations**

Numéro et date de la révision: 0 27.05.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques mentionnées.